

## Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 18 mars 2022

**Date de la convocation :** 11 mars 2022

**Présidence :** Thierry MICHAL

**Présents :** T Michal – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier - L Wynarczyk - B Monel – M Chaube

**Excusés :** V Gelas (pouvoir à T Michal) – P Brunel – S Chartier (pouvoir à C Feltrin)

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** C Beguet

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 février 2022. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

#### **- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les deux transactions reçues portant sur un immeuble non-bâti sis 347 chemin des Tullés et un immeuble bâti sis 50 allée des Chênes.

#### **- Bilan d'activité 2021 de la Bibliothèque municipale.**

Il est accueilli Patricia GORDILLO et Véronique GOUTELLE, bénévoles de la Bibliothèque pour la présentation du rapport d'activités 2021 de la Bibliothèque municipale, dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur le Maire les remercie de leur présence et leur donne la parole.

L'équipe de bénévoles comprend 9 personnes. Une nouvelle personne est arrivée et compense ainsi un départ.

Le travail des bénévoles se répartit entre les permanences des mardis et samedis, les réunions, les échanges de documents, les animations, etc...

Avant de poursuivre, il est souhaité avoir des précisions sur la participation au marché de Pâques du 14 avril et le temps de présence car il y a peu de bénévoles de disponible. Une explication est donnée et il conviendrait d'être sur place à partir de 17 heures.

Une formation intéressante de la Direction de la Lecture Publique a été suivie sur comment créer des animations hors les murs. Les animations ont porté sur la bibliothèque prend l'air le 19 juin, la participation au Troc aux plantes, l'atelier de Noël.

Des séances se déroulent avec l'accueil des classes de l'école le jeudi matin, par trois bénévoles, avec une préparation importante et une interrogation sur la continuité de ces séances, en raison du non-renouvellement de l'équipe. Il est bien de faire des choses, mais il ne faut pas aller à l'épuisement ou à la lassitude.

Le service de portage de livres à domicile touche peu de personnes, mais est une action à développer.

La page Facebook est alimentée régulièrement par une personne de l'équipe de bénévoles.

Concernant le budget, il est apprécié mais, il est émis le souhait d'une revalorisation du montant alloué pour l'acquisition des livres de l'ordre de 100 à 200 €. La demande a été formulée pour solliciter des petits équipements, ainsi qu'une somme d'environ 250 € dans la perspective de l'organisation d'un spectacle en partenariat avec la Direction de la Lecture Publique.

La Bibliothèque comptabilise 135 lecteurs actifs, mais il est constaté une diminution de la fréquentation, notamment le mardi.

Le fonds documentaire de la Bibliothèque est composé de 4 813 documents, dont 2 839 appartenant en propre.

Au niveau des projets et perspectives, plusieurs sont envisagés, tel que la réactivation des séances mensuelles de jeux de société, l'organisation d'une « soirée pyjama » avec les enfants le 1<sup>er</sup> avril, une animation autour de la remise du livre Première page offert par le département aux enfants nés dans l'année, la continuité des partenariats avec différentes associations, la participation au projet de fête des associations, etc...

La conclusion est qu'il est souhaité avoir plus de monde et de maintenir la Bibliothèque comme un lieu de convivialité, d'échanges, de rencontres pour tous les Messimiens et Messimiennes.

L'idée de mise en place d'une Boîte à Livres est quelque chose de bien, mais les bénévoles s'interrogent sur le fait de l'installer à proximité de la Bibliothèque, qui ne leur apparaît pas très pertinent. Le manque de bénévole est également un frein pour s'en occuper. Il n'était pas dans l'optique de confier cette mission aux bénévoles. Une telle installation ne semble pas être une concurrence à la Bibliothèque. La Boîte à Livres serait mieux dans un autre secteur de la commune.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Mmes GORDILLO et GOUTELLE d'être venues présenter le bilan 2021 de la Bibliothèque, ayant permis un moment de partage avec les conseillers municipaux. Il remercie également l'ensemble des bénévoles pour leur investissement à la Bibliothèque.

#### **- Salle polyvalente : modification du règlement intérieur.**

La décision ayant été prise de supprimer la régie de la salle polyvalente, le règlement de la salle polyvalente doit être adapté concernant le paiement de la location.

Il est profité de la modification pour apporter quelques rectifications.

Le règlement intérieur de la salle polyvalente, avec en rouge les modifications proposées, a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Un article a été rajouté concernant les dispositions sanitaires.

Une remarque est formulée sur le délai de dépôt de la déclaration de buvette ramenée de 20 à 10 jours, apparaissant comme court. La déclaration de buvette n'a plus à être transmise en Préfecture et ce délai se rapproche de la réalité.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la modification du règlement de la salle polyvalente.

#### **- Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant la passation d'un marché public de fourniture de papier.**

La Commune de Messimy-sur-Saône a adhéré au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier, ayant pour coordonnateur la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce groupement a été renouvelé en 2019.

Le marché mutualisé actuel prenant fin au 31 juillet 2022, il convient avant tout lancement de la procédure de mise en concurrence, de renouveler la convention de groupement de commandes, s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation de la commande publique, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

La convention constitutive du groupement de commandes relative à un marché public de fournitures a été adressée aux conseillers municipaux.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
- désigne Monsieur Thierry MICHAL comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Etude des Offres,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

#### - **Elections présidentielles des 10 et 24 avril**

Par décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022, les électeurs sont convoqués le dimanche 10 avril 2022 en vue de procéder à l'élection du Président de la République, et s'il est nécessaire d'y procéder, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 24 avril 2022.

La campagne électorale sera ouverte du lundi 28 mars au samedi 09 avril 2022 à zéro heure pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin. Pour le second tour, elle sera ouverte à compter du jour de la publication au Journal Officiel des noms des deux candidats habilités à se présenter et sera close le samedi 23 avril à zéro heure.

A la clôture des parrainages (le vendredi 04 mars à 18 heures), le conseil constitutionnel a arrêté la liste des candidats et la candidature des douze personnes suivantes a été validée : Nathalie Arthaud ; Fabien Roussel ; Emmanuel Macron ; Jean Lassalle ; Marine Le Pen ; Eric Zemmour ; Jean-Luc Mélenchon ; Anne Hidalgo ; Yannick Jadot ; Valérie Pécresse ; Philippe Poutou et Nicolas Dupont-Aignan (ordre de présentation suite tirage au sort).

Pour cette élection présidentielle, le scrutin est ouvert de 08 heures à 19 heures. Toutefois, le Préfet, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, a la faculté d'avancer l'heure d'ouverture ou de retarder l'heure de clôture du scrutin, sans aller au-delà de 20 heures.

Pour voter, les électeurs doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, ...).

Comme pour les autres élections, le bureau de vote est installé à la salle polyvalente.

Un tour de rôle du bureau de vote est à déterminer sur la base de cinq plages horaires, avec la présence de trois personnes. Un conseiller empêché peut se faire remplacer par un électeur inscrit sur la liste électorale de la commune. Il est pris note des disponibilités des conseillers présents permettant d'établir, en rajoutant les absents dans les plages horaires vides, les tours de rôle pour les deux tours.

Il est précisé qu'il a été reçu de nombreuses inscriptions et qu'à ce jour la commune compte 967 électeurs.

#### - **Compte-rendu des commissions communales**

##### a).- Commission Environnement / Agriculture du 22 février 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BEGUET, 3<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Le premier sujet concernait le nettoyage du village et des bords du Saône du samedi 12 mars. Ce nettoyage s'est bien déroulé, avec moins de monde qu'en 2021. Des remerciements sont adressés à Fabienne IMBERT et Bénédicte SAINCLAIR pour avoir pris la direction des opérations, en l'absence du vice-président, et le travail accompli avec la gestion des personnes présentes. Le SMIDOM a mis à disposition du matériel, ainsi que l'entreprise SEGUINE & RUIZ.

Il a été fait un point sur le fleurissement. Les copeaux ont été mis en place et l'agent technique termine les dernières petites choses.

La chargée de mission communautaire du PCAET, souhaitant un bilan sur les démarches environnementales menées par la commune, notamment au niveau des plantations et de l'arrosage, Marion CHAUBE a réalisé une note de synthèse, qui a été reprise en grande partie par le Maire pour le bilan.

b).- Comité Consultatif d'Action Sociale du 24 février 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne IMBERT, 2<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Cette réunion a porté exclusivement sur la préparation du repas du dimanche 06 mars.

Ce dernier a été apprécié avec notamment une nouvelle animation ayant plu. Malheureusement, des personnes ont contracté le Covid-19 lors de cette manifestation, sans qu'il y ait eu, fort heureusement, de cas grave.

c).- Commission Urbanisme du 28 février 2022.

Au cours de cette réunion, il a été examiné un permis de construire et trois déclarations préalables.

d).- Commission Personnel communal du 03 mars 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Il est poursuivi le travail de réflexion sur le régime indemnitaire, en vue d'offrir la possibilité de tendre vers un treizième mois. Dans cette hypothèse, il convient de préciser des critères clairs et précis, permettant d'avoir une attribution objective.

Il a été réalisé un point sur les deux agents en arrêt de travail.

**- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Le conseil communautaire s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars, avec la présentation du rapport sur l'égalité hommes et femmes ; le débat d'orientation budgétaire ; la modification du fonds de concours devenant unique avec une somme annuelle de 15 000 € par commune ; l'évocation du personnel communautaire composé de 67 agents et d'autres sujets.

La commission communautaire tourisme avec le projet de lancement d'une voie verte pour traverser la Dombes, porté par la CCDSV, avec une quote-part de la CCVSC au niveau du financement. Il a été proposé une modification du projet de budget pour la maintenance au niveau des gîtes. Le marché de maîtrise d'œuvre pour le chemin de halage va être signé.

Le comité de pilotage du PCAET, validé le 27 avril 2021 pour une durée de 6 ans s'est tenu le 07 mars avec le bilan des différentes actions, dont beaucoup sont d'initiatives communales. Le financement du programme ACTEII est assuré jusqu'en février 2023. Un tableau de suivi va être mis en place, en vue d'être complété par les communes, avant le 31 janvier N+1, pour noter les actions réalisées. Un questionnaire mobilité a été transmis.

Le comité de pilotage du CRTE s'est déroulé le 17 mars avec la présence d'un représentant de l'Etat.

Le Syndicat de Rivières a examiné son budget avec une explication sur les actions prévues, représentant plus d'un million de travaux. Il existe un souci pour les aides avec des dossiers de plus en plus complexes pour les montages financiers.

L'Association Foncière de Lurcy et Messimy-sur-Saône s'est réunie le 17 mars pour vote les différents documents budgétaires. Il a été évoqué la rétrocession du chemin Sous la Ville à la commune et pour laquelle le président va solliciter un rendez-vous. Il a été parlé de l'empellage avec le toit à refaire car c'est un élément patrimonial et la question de sa propriété.

## - **Questions et correspondances diverses**

- Le conseil d'école a eu lieu le 17 mars et il est ressenti une pression qui monte sur le sujet du restaurant scolaire, avec de multiples échanges.
- Le rapport d'orientation budgétaire de la communauté de communes Val de Saône Centre est mis à disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.
- La cérémonie organisée par le Comité FNACA Val de Saône aura lieu le samedi 19 mars à 16 heures à la stèle, sise vers la Halle.
- Douze réfugiés Ukrainiens, 6 femmes et 6 enfants, sont arrivés sur la commune le week-end du 5 mars et sont répartis dans deux gîtes, loués jusqu'à fin août 2022, certainement par l'entreprise les ayant fait venir. Une personne est passée en mairie ce vendredi après-midi à propos de la scolarisation de 4 enfants de 4, 7, 9 et 10 ans. Deux assistantes sociales suivent leur dossier en lien avec la Préfecture de l'Ain. Concernant les collectes, elles sont suspendues pour l'instant.
- Il a été rencontré le samedi 05 mars le président de l'ADMR de Chaleins pour discuter de différents points en relation avec les actions de l'association, notamment le portage de repas sur la commune. Il est indiqué que l'ADMR assure la gestion de certains logements sur la commune de Chaleins.
- Il est communiqué les dates des conseils municipaux du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 à 20 heures 30 : vendredi 15 avril, vendredi 20 mai et vendredi 24 juin. Le conseil municipal du 15 avril sera précédé d'une commission générale à 20 heures pour recevoir le Président du SMIDOM, en vue d'évoquer le changement de fréquence de la collecte d'ordures ménagères sur la commune.
- Il est fait part de l'utilisation à vélo du chemin de halage entre la commune et Mâcon avec quelques endroits délicats. Cette activité risque de se développer en raison de l'intérêt grandissant pour les modes doux.
- Il est signalé que le lendemain du nettoyage du village, un grillage été posé autour du poteau indiquant chemin de Port Rivière.
- Une anecdote est formulée à propos d'une voiture mal garée au Guillard et de l'échange avec le propriétaire. Il est signalé le stationnement gênant d'un véhicule vers la Croix route de Lurcy.
- Le 05 mars, une rencontre a eu lieu avec l'association Demain Messimy, existante depuis 3 ans, comptant 38 cotisants, et différents sujets ont été abordés : le poulailler, la mâtre, le compostage, le reboisement et les haies, un pédibus, l'épicerie, ... Ces points seront discutés en commission Environnement / Agriculture. Il est indiqué la fête du poulailler organisée par l'association, et prévue le 22 mai.
- Il a été rencontré le vendredi 04 mars l'association Energies Citoyennes travaillant sur des projets photovoltaïques. Elle s'adresse aux communes car elle recherche des surfaces de toitures pour son projet.
- Les travaux de menuiserie pour le remplacement des portes (tennis, bibliothèque, bar/tabac et épicerie) dans le cadre de l'accessibilité sont terminés.
- Un devis a été demandé pour la fourniture de barres de banc en vue de la remise en état du mobilier vers les jeux aux Marques.

- Il est signalé l'altercation d'une personne avec un élu à propos d'un stationnement non réglementaire à l'occasion du marché local du jeudi après-midi.
- Comme précédemment indiqué lors de cette séance, le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 15 avril 2022 à 20 heures 30, avec la tenue à 20 heures 00 d'une commission générale.

Le Maire,  
Thierry MICHAL

